

3^{ème} PROPOSITION DE LA DIRECTION JEUDI 24 MARS

Hier, suite à la 2^{ème} proposition de la Direction, la CGT puis les autres organisations syndicales ont rejeté l'incohérence d'augmenter les primes spécifiques qui sont liées uniquement à l'horaire de travail.

3^{ème} proposition de la Direction à 10h00 :

Ouvriers/Etams :

- Augmentation Générale (AG) : **0,5 %**
- Augmentation Individuelle (AI) et promotion/développement : **0,7 % en juin**

Cadres :

- Augmentation Individuelle (AI) et promotion/développement : **1,2 % en juin**

Primes spécifiques :

- **0,5 %**

Date D'application :

- Le premier mois suivant la signature.
 - Concernant les primes spécifiques, la Direction revient sur sa position et l'appliquera sur l'ensemble des primes suite à la demande de la CGT.
 - Elle s'engage à planifier, au cours de l'année, des réunions sur le transport et sur le droit d'expression. En mai, une réunion sera programmée sur la définition des coefficients/emplois/statuts.
 - La Direction indique que les salariés qui n'ont pas bénéficié d'augmentation individuelle depuis 3 ans et plus seront pris en compte mais l'attribution d'une augmentation individuelle ne sera pas automatique.
 - Il sera octroyé 10 mn de repos compensateur au lieu des 5mn actuelle uniquement pour les salariés en 3x8 suite à la demande de FO.
 - Sans signature, la Direction adoptera sa 2^{ème} proposition.

La CGT fera des contre-propositions.
Reprise à 10h30.